

RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 DÉCEMBRE 2007

Le comité de pension a tenu trois séminaires sur la pension les 13 et 15 novembre à Vancouver auxquels ont participé 50 personnes, dont 4 épouses. Nous voulons remercier tous ces membres qui ont pris le temps d'assister aux séminaires.

La compagnie nous a informés qu'elle tiendrait des séminaires à Toronto à compter du 5 décembre 2007 et dans toutes les bases au printemps 2008. Les séminaires de la compagnie sont seulement offerts aux employés ayant atteint l'un des jalons de la retraite anticipée soit 25 années de service ou 80 points (âge + années de service). La participation à ces séminaires se fait sur invitation seulement et les membres ne peuvent venir accompagnés de leur épouse ou époux.

L'AIMTA et Air Canada se sont engagés à harmoniser les prestations du régime de retraite pour tous les membres en date du 1^{er} décembre 2001 à la suite de la fusion des Lignes aériennes Canadien International et Air Canada. Cette procédure, qui a enfin été conclue en octobre 2007, exigeait une reformulation du texte du régime de retraite pour refléter les nouvelles prestations unifiées de ce dernier pour les anciens membres des Lignes aériennes Canadien International. Lors de leur rencontre du mois d'août, le conseil d'administration d'Air Canada a accepté les changements au régime ayant été négociés et le texte, tel qu'amendé. Ce texte a été déposé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada en octobre, faisant de ce dernier le nouveau texte légal et exécutoire du régime de retraite.

L'article 15.8 du texte du régime de retraite oblige le comité de pension et la compagnie à se rencontrer au moins deux fois par année pour superviser l'administration du régime et toute question provenant des membres relativement au régime. Nos réunions ont lieu en avril et en novembre de chaque année, notre dernière rencontre ayant eu lieu à Dorval le 21 novembre.

Une présentation nous a été faite sur les résultats non vérifiés du troisième trimestre du régime de retraite. Comme prévu, aucune bonne nouvelle au menu en raison de l'impact sur le marché international de l'amortissement de l'hypothèque à risque et reposant sur l'actif du papier commercial. Alors que notre régime de retraite n'est pas très à risque en ce qui a trait à ces classes d'actif, nous sommes victimes de la très grande qualité de notre composition de l'actif. Ceci peut paraître contre-intuitif, mais le marché a été inondé par la vente du même genre d'actions de premier ordre que nous détenons étant donné que les investisseurs ont dû liquider leur portefeuille d'actions pour couvrir leurs pertes, ces investissements ayant une cote élevée de solvabilité étant les plus faciles à liquider. La montée soudaine du dollar canadien a également exercée une influence négative.

Alors que nos actifs étrangers avaient un assez bon rendement, ces gains ont été sérieusement érodés lorsqu'ils ont été convertis en dollars canadiens. Plus particulièrement pour nos investissements américains, européens et japonais avec le dollar subissant une augmentation aussi élevée que 20 % comparativement à certaines de ces devises.

La perspective pour le quatrième trimestre veut que nous nous trouvions avec un marché similaire. Le régime de retraite a connu une année exceptionnelle en 2006 avec le déficit passant de 1 642 G\$ à 534 M\$, une diminution de 1 108 G\$. Lors de notre réunion du mois

d'avril 2007, les investisseurs espéraient être en mesure d'effacer le déficit de 534 M\$ pour la fin de l'année 2007. Les actuaires évaluent maintenant qu'à la fin de l'exercice financier 2007, le déficit devrait être plus ou moins le même qu'en 2006.

La compagnie a travaillé très fort pour afficher les renseignements sur la pension sur le portail Aéronet, mais pour ce qui est de rendre ces renseignements facilement accessibles alors le travail est beaucoup moins concluant. Tous les renseignements sur la pension et les calculateurs se retrouvent dans l'onglet *Ma vie au travail*. Après votre salaire, votre pension représente votre plus grosse indemnité. Suivez le principe de la chasse aux œufs de Pâques et essayez de voir combien d'argent vous pouvez amasser.

Nous encourageons tous les membres à jeter un œil sur ces renseignements et de procéder à quelques calculs de pension pour être en mesure de comprendre ce à quoi vous pouvez vous attendre à la retraite. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier sa retraite.

Assurez-vous de garder tous les documents et relevés annuels relativement au régime de retraite dans un endroit sûr et à portée de la main. La compagnie a informé le comité que l'employé est celui qui doit fournir toute documentation pour justifier toute allégation ou tout conflit pouvant survenir relativement aux prestations. Il est important que vous vous assuriez que vos renseignements personnels soient exacts autant sur Aéronet que sur vos relevés de pension annuels.

Si vous décelez des erreurs, omissions ou mauvais calculs, veuillez demander des renseignements à ce sujet le plus rapidement possible. Le plus rapidement vous vous informez sur ces erreurs, plus rapidement elles seront repérées et corrigées.

La compagnie fera une recherche dans les documents électroniques, mais se refuse encore à faire des recherches dans les documents papier (soit les documents les plus anciens et souvent ceux faisant l'objet d'un différend) en raison du temps et des coûts impliqués.

Si vous avez des questions, des inquiétudes ou encore des problèmes, veuillez communiquer avec le comité de pension qui se fera un plaisir de vous aider.

Au nom de Gord, Karnail, Verne, Kevin et en mon nom personnel, je tiens à profiter de cette occasion pour vous souhaiter à vous ainsi qu'à votre famille, une joyeuse période des Fêtes. Nous désirons également féliciter tous nos membres ayant pris leur retraite en 2007 et les envions de ne plus avoir à se battre pour obtenir des vacances et jours de congé durant la période des Fêtes.

Christopher Hiscock
Président du comité de pension de la section locale 764